

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°18-2023-01-004

PUBLIÉ LE 11 JANVIER 2023

# Sommaire

## **Préfecture du Cher / Service de Coordination des Politiques Publiques**

18-2023-01-11-00001 - Arrêté n° 2023-0018 accordant délégation de signature à Mme Aurélie MARTIN, directrice du secrétariat général commun départemental.odt (7 pages)

Page 3

Préfecture du Cher

18-2023-01-11-00001

Arrêté n° 2023-0018 accordant délégation de signature à Mme Aurélie MARTIN, directrice du secrétariat général commun départemental.odt

**Arrêté n° 2023-0018  
accordant délégation de signature à Mme Aurélie MARTIN,  
directrice du secrétariat général commun départemental**

Le préfet du Cher  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**Vu** le décret n° 2020-99 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

**Vu** le décret du 17 août 2021 portant nomination de M. Carl ACCETONE en tant que secrétaire général de la préfecture du Cher,

**Vu** le décret du 29 juillet 2022 portant nomination de M. Maurice BARATE en tant que préfet du Cher à compter du 23 août 2022,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2020-1641 du 31 décembre 2020 fixant la date de création du secrétariat général commun départemental et la liste des agents y étant affectés ;

**Vu** l'arrêté n°2022-0822 du 1<sup>er</sup> juillet 2022 portant organisation des services de la préfecture et du secrétariat général commun départemental du Cher,

**Vu** la décision du 22 décembre 2020 portant nomination de Mme Aurélie MARTIN, en qualité de directrice du secrétariat général commun départemental du Cher ;

**Vu** l'ensemble des textes et codes régissant les matières dans lesquelles est appelée à s'exercer la délégation de signature ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Délégation de signature est donnée à Mme Aurélie MARTIN, directrice du secrétariat général commun départemental à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, au bénéfice de la préfecture et des directions départementales interministérielles, tous actes, décisions et documents relevant des domaines et matières précisés ci-après :

**I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

A / Gestion du personnel du SGCD

- I.A.1 Octroi des congés annuels, des jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, des congés de maternité, de paternité, d'adoption et du congé bonifié, des congés particuliers et autorisations spéciales d'absence prévus par les textes nationaux et locaux,
  - I.A.2 Octroi et renouvellement des congés de maladie, des congés de longue maladie et des congés de longue durée,
  - I.A.3 Autorisation d'exercer ses fonctions à temps partiel\*,
  - I.A.4 Retour dans l'exercice de ses fonctions à temps plein\*,
  - I.A.5 Utilisation des congés accumulés sur un compte épargne-temps,
  - I.A.6 Exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activité,
  - I.A.7 Autorisations de déplacement (ordres de mission),
  - I.A.8 Certificats d'exercice des astreintes,
- \* Les décisions prises sur le fondement des alinéas I.A.3 et I.A.4 sont soumises pour avis au directeur régional du ministère concerné.

### **Gestion du personnel de la préfecture, des sous-préfectures et des directions départementales interministérielles**

- I.A.9 Gestion des agents de catégorie C techniques et administratifs,
- I.A.10 Octroi de la disponibilité aux fonctionnaires en application de l'article 51 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée,
- I.A.11 Décisions de réintégration des fonctionnaires, stagiaires et agents non titulaires, au terme :
  - 1) d'un congé de longue durée ou de grave maladie,
  - 2) d'un mi-temps thérapeutique après congé de longue maladie ou longue durée,
- I.A.12 Changement d'affectation des fonctionnaires des catégories B et C n'entraînant ni changement de résidence, ni modification dans la situation des intéressés,
- I.A.13 Liquidation des droits des victimes d'accidents du travail,
- I.A.14 Accidents de travail : arrêtés reconnaissant l'imputabilité au service de l'accident constaté.

#### B / Patrimoine

- I.B.1 Protocole de sécurité applicable aux opérations de chargement et de déchargement effectuées par une entreprise extérieure dans l'enceinte des bâtiments gérés par le SGCD,
- I.B.2 Déclaration préalable, demande de permis de construire, de permis d'aménager et de permis de démolir pour les bâtiments gérés par le SGCD,
- I.B.3 Gestion des biens immobiliers et des autres immobilisations corporelles et stocks.

#### C / Divers

- I.C.1 Arrêtés d'allocation des aides de l'ONAC.

## **II – REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR ET ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DES DEPENSES, DE L'ÉMISSION DES ORDRES A PAYER ET DE L'ÉMISSION DES TITRES DE RECETTES**

- II.A. Marchés de l'État et tous les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur dans le cadre des marchés publics passés au titre des missions qui lui sont attribuées, dans la limite d'un montant de 40 000 € hors taxes,
- II.B. Engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commande, dans la limite d'un montant de 40 000 € hors taxes,
- II.C. Titres de recettes et tous actes y afférant,
- II.D. Liquidation et certification de service fait au vu du constat de service fait établi par le réceptionnaire,
- II.E. Ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État, dont les ordres à payer auprès du comptable public pour toute dépense ou recette imputée sur les programmes suivants, dans la limite des affaires confiées au SGCD :

- 112 - Aménagement du territoire
- 113 - Paysages, eau et biodiversité
- 119 - Concours financiers aux collectivités territoriales
- 122 - Concours spécifiques

- 124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales
- 134 - Développement des entreprises et régulations
- 135 - Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
- 148 - Fonction publique
- 155 - Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail
- 176 - Police Nationale
- 181 - Prévention des risques
- 206 - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
- 207 - Sécurité et éducation routières
- 215 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
- 216 - Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur
- 217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de la mobilité et du développement durables
- 232 - Vie politique, culturelle et associative
- 348 - Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants
- 349 - Fonds pour la transformation de l'action publique
- 354 - Administration territoriale de l'État
- 362 - Plan de relance
- 380 - Fonds d'accélération de la transition écologique des territoires
- 723 - Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État
- 754 - Contribution à l'équipement des collectivités territoriales

**Article 2** - En application de l'article 44 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié susvisé, subdélégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux chefs de service et agents dont les noms suivent, en ce qui concerne les domaines suivants :

#### **I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Subdélégués	Matières relevant de l'arrêté 2021-1052 du 14 septembre 2021 accordant délégation de signature à Mme Aurélie MARTIN, directrice du secrétariat général commun départemental	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Nicolas LOUBET Patrice PAUL Laurent CLOUP Sonia FREVOL	I.A.1 Octroi des congés annuels, des jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, des congés de maternité, de paternité, d'adoption et du congé bonifié, des congés particuliers et autorisations spéciales d'absence prévus par les textes nationaux et locaux – <b>délégation accordée exclusivement sur congés annuels, JRTT, régulations, et récupérations</b> I.A.7 Autorisations de déplacement (ordres de mission) I.A.8 Certificats d'exercice des astreintes	Lucas BOUSTIE Catherine BERRY Angélique COMBRON
Nicolas LOUBET	I.B.1 Protocole de sécurité applicable aux opérations de chargement et de déchargement effectuées par une entreprise extérieure dans l'enceinte des bâtiments gérés par le SGCD  I.B.3 Gestion des biens immobiliers et des autres immobilisations corporelles et stocks.	Lucas BOUSTIE Christine LAMURE  Lucas BOUSTIE Christine LAMURE Nicolas CALVO
Patrice PAUL	I.C.1 Arrêtés d'allocation des aides de l'ONAC	Catherine BERRY

Subdélégués	Matières relevant de l'arrêté 2021-1052 du 14 septembre 2021 accordant délégation de signature à Mme Aurélie MARTIN, directrice du secrétariat général commun départemental
<b>Chefs de pôle et adjoints :</b> Célia HORSIN (pôle gestion administrative et paye) Angélique COMBRON (adjointe à la cheffe SGRH) Christine LAMURE (pôle logistique générale) Marc-Michel CLAUDÉ (adjoint au chef SIDSIC) Jean-Yves IMBERT (site Lariboisière)	I.A.1 Octroi des congés annuels, des jours de repos au titre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, des congés de maternité, de paternité, d'adoption et du congé bonifié, des congés particuliers et autorisations spéciales d'absence prévus par les textes nationaux et locaux - <b>délégation accordée exclusivement sur congés annuels, JRTT, régulations, et récupérations</b>

## **II – REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR ET ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DES DÉPENSES**

Subdélégués	Matières relevant de l'arrêté 2021-1052 du 14 septembre 2021 accordant délégation de signature à Mme Aurélie MARTIN, directrice du secrétariat général commun départemental	Autres délégués en cas d'absence ou d'empêchement
Nicolas LOUBET, en l'absence de Mme Aurélie MARTIN	40 000 € HT pour les marchés de l'État et tous les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur, engagements juridiques, titres de perception et tous actes y afférant, certificat de service fait, ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État	
Nicolas LOUBET	Ensemble de la matière dans la limite de 2 000 € HT	Lucas BOUSTIE
Laurent CLOUP		Marc-Michel CLAUDÉ
Patrice PAUL Catherine BERRY Sylvie LALEU Thomas HARMAND Pauline PAIXAO Nathalie FRELAT Laurence CATRIC	II. B Saisie et validation des demandes d'achat et demandes de subvention II.C. Titres de perception et tous actes y afférant, II.D. Certificat de service fait au vu du constat de service fait établi par le réceptionnaire II.E. Ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État et ordres de payer au comptable assignataire	Programmes budgétaires :  111, 112, 113, 119, 122, 124, 134, 135, 148, 155, 161, 163, 176, 181, 206, 207, 215, 216, 217, 219, 232, 348, 349, 354, 362, 363, 723, 754
Sonia FREVOL	II.C Titres de perception et tous actes y afférant	Angélique COMBRON Célia HORSIN

Subdélégation de signature est accordée pour l'usage des cartes achat aux agents figurant en annexe 1.

**Article 3** : Les agents figurant sur la liste jointe en annexe 2, agissent au titre des services prescripteurs, via notamment les applications CHORUS, CHORUS formulaires et CHORUS déplacements temporaires, en vue de la demande de création des engagements juridiques, demandes d'achat, de subventions, créations de tiers, de la demande de subventions et de la certification du service.

**Article 4** - Le secrétaire général de la préfecture et la directrice du secrétariat général commun départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher.

Bourges, le 11 janvier 2023

Le préfet,

*signé*

Maurice BARATE

**Voies et délais de recours**

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un **recours gracieux**, adressé à M. le préfet du Cher – Place Marcel Plaisant – 18020 Bourges cedex ;
- un **recours hiérarchique**, adressé au(x) ministre(s) concerné(s).

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un **recours contentieux**, en saisissant le tribunal administratif d'Orléans – 28 rue de la Bretonnerie – 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « **Télérecours** » accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).



**Annexe 1 à l'arrêté n°2023-0018 du 11 janvier 2023 accordant délégation de signature à Mme Aurélie MARTIN, directrice du secrétariat général commun départemental :**

**Liste des agents titulaires d'une carte achat et plafonds de dépense autorisés**

Nom du détenteur de la carte	Montant autorisé par transaction	Montant autorisé par transaction sur Internet	Montant annuel
BARATE Maurice	500,00 €	1 000,00 €	27 000,00 €
BONJEAN Agnès	500,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
ACCETTONE Carl	500,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
CHAUVEAU Sophie	500,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
BERTRAND Anne-Charlotte	500,00 €	1 000,00 €	6 000,00 €
CHAUVEAU Fabienne	500,00 €	-	27 000,00 €
CLOUP Laurent	Niveau 1	500,00 €	-
	Niveau 3	4 000,00 €	-
HOUEMONT Jean-Pierre	Niveau 1	500,00 €	-
	Niveau 3	3 000,00 €	-
BERTHELOT Pascal	500,00 €	-	20 000,00 €
PICCOLI Christophe	500,00 €	-	10 000,00 €
RIOLET Frédéric	250,00 €	-	10 000,00 €
IMBERT Jean-Yves	Niveau 1	2 000,00 €	-
	Niveau 3	3 500,00 €	-
BARBOUX Alix	500,00 €	-	5 000,00 €
DALUZ Éric	500,00 €	-	5 000,00 €
ZANUTTINI Nathalie (prog 207)	500,00 €	-	6 000,00 €
RACLIN Gérald (prog 207)	500,00 €	-	1 500,00 €

(1) hors niveau 3

(2) dont 20 000 € en niveau 1 bis

(3) dont 40 000 € en niveau 1 bis

1 bis FR = carte achat de niveau 1 bis avec référencement des fournisseurs « de bouche », pour les dépenses relevant des dépenses liées à la fonction de représentation.

**Annexe 2 à l'arrêté n°2023-0018 du 11 janvier 2023 accordant délégation de signature à Mme Aurélie MARTIN, directrice du secrétariat général commun départemental :**

**agents intervenant sur CHORUS FORMULAIRES et CHORUS - DT**

- M. Stéphane LETONNELIER (programmes 112, 119, 122, 362, 363, 364 et 380)
- Mme Nadège MASSE (programmes 112, 119, 122, 362, 363, 364 et 380)
- Mme Aurélie DIGEON (programmes 112, 119, 122, 362, 363, 364 et 380)
- Mme Marie DESMAREST (programmes 112, 119, 363 et 364)
- Mme Christine BESSON (programmes 119)
- Mme Isabelle VANDERMEERSCH (programmes 119)
- Mme Isabelle BOYER (programmes 119, 754 et 122)
- M. Gilles NAGOT (programmes 119, 122 et 754)
- Mme Marie-Claire HEMERET (programmes 119, 122 et 754)
- Mme Sylvie PERROT (programme 176)
- M. Laurent DI MICHELE (programme 216 (0216-CIPD-DP18))
- Mme Sylvie REMANGEON (programme 216 (0216-CIPD-DP18))
- M. Patrice PAUL (programmes 122,148,161,176, 207, 215, 216, 217, 232, 348, 349, 354, 362, 363, 723) - valideur ordres de mission Chorus DT
- Mme Catherine BERRY (programmes 122,148,161,176, 207, 215, 216, 217, 232, 348, 349, 354, 362, 363, 723)
- Mme Sylvie LALEU (prog. 122,148,161,176, 207, 215, 216, 217, 232, 348, 349, 354, 362, 363, 723)
- Mme Laurence CATRIC à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 (prog. 122,148,161,176, 207, 215, 216, 217, 232, 348, 349, 354, 362, 363, 723)
- Mme Nathalie FRELAT(programmes 122,148,161,176, 207, 215, 216, 217, 232, 348, 349, 354, 362, 363, 723) - valideur ordres de mission Chorus DT
- M. Thomas HARMAND (programmes 122,148,161,176, 207, 215, 216, 217, 232, 348, 349, 354, 362, 363, 723) - valideur ordres de mission Chorus DT
- Mme Pauline PAIXAO (programmes 122,148,161,176, 207, 215, 216, 217, 232, 348, 349, 354, 362, 363, 723)